

Rencontres Jeune Création 2001 - Versement de subventions - Deuxième attribution

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes pour permettre le bon déroulement de projets inscrits dans la manifestation Rencontres Jeune Création 2001 :

- 3 300 F (503,08 €) à l'Association LES ACCROS DE LA SCENE pour la préfiguration d'une «Comédie Musicale»,

- 10 000 F (1 524,49 €) à l'Association LES PIPISTRELLES pour le spectacle intitulé «L'envolée». Cette manifestation devait être organisée par la Compagnie ATIPIK (Conseil Municipal du 3 mai 2001). Cette dernière n'a pu mener à terme le projet qui a été repris par les Pipistrelles. La subvention prévue pour l'Association ATIPIK ne lui sera donc pas versée.

La dépense totale, soit 13 300 F (2 027,57 €) est à prélever sur le chapitre 92.33 / article 6574.89029 / code service 41010 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit de 3 300 F depuis le chapitre 92.33 / article 6238.89029 / code service 41010 du BP 2001.

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition.

«M. LE MAIRE : Les rencontres Jeune Création c'est très prochainement, Franck MONNEUR nous en a déjà parlé et je crois qu'il y aura un beau programme pour l'ensemble des Bisontines et des Bisontins».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Culturelle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

Récépissé préfectoral du 12 juin 2001.